

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 11128 Numéro SIREN : 751 792 854 Nom ou dénomination : CAVOUR
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2023 sous le numéro de dépôt 39089

CAVOUR

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 60 000€
Siège social : 3 rue de Messine, 75008 Paris
751 792 854 RCS Paris

(la « Société »)

Décisions de l'Associé Unique du 21 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un avril, la société Rothschild & Co SCA, associé unique de la société Cavour SAS (l'« Associé Unique ») a adopté les décisions relevant de l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Décision de ne pas dissoudre la Société à la suite de la constatation de la sous-capitalisation
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs pour les formalités

Première décision – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, ayant pris connaissance des termes :

- du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi qu'ils lui sont présentés, faisant ressortir une perte de 19 286,43 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

prend acte de l'absence de charge et dépense non déductibles visées aux articles 223 quater et 39.4 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et

donne en conséquence quitus au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Deuxième décision – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant ressortir une perte de 19 286,43 €, au compte « Report à nouveau », qui sera ainsi porté d'un montant actuellement débiteur de 26 786,95 € à un montant débiteur de 46 073,38 €,

et conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte du fait qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Troisième décision – Décision de ne pas dissoudre la Société à la suite de la constatation de la sous-capitalisation

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce applicable sur renvoi de l'article L. 227-1 al.3,

décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social,

et prend acte que la situation devra être régularisée au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été constatées, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce .

Quatrième décision – Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, prend acte du fait qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet de procéder à toutes formalités requises par la loi et les règlements.

Fait à Paris, le 21 avril 2023

DocuSigned by:

70EABC969E78429...

Rothschild & Co SCA

Représentée par Monsieur Alexandre de Rothschild,
Président de Rothschild & Co Gestion SAS, Gérant

Cavour S.A.S.U.
3 rue de Messine
75008 Paris

Cavour S.A.S.U.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Cailliau Dedouit et Associés
19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Cailliau Dedouit et Associés

Cavour S.A.S.U.

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
4 avril 2023*

Cavour S.A.S.U.

Siège social : 3 rue de Messine - 75008 PARIS

Capital social : 60 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention de l'Associé Unique,

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cavour S.A.S.U. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées aux articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Cailliau Dedouit et Associés

Cavour S.A.S.U.

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
4 avril 2023*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cailliau Dedouit et Associés

Paris, le 4 avril 2023

DocuSigned by:

50D82AA059C04A4...

Jean-Jacques Dedouit

Associé

COMPTES ANNUELS

CAVOUR SAS

EXERCICE 2022

RAPPORT ANNUEL

TABLE DES MATIERES

1. BILAN actif	4
2. BILAN passif	5
3. COMPTE DE RESULTAT.....	6
4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS.....	8
4.1. Présentation de l'activité	8
4.2. Faits marquants.....	8
4.3. Évènements post-clôture	8
5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	9
5.1. Principes généraux	9
5.2. Changements comptables.....	9
5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
5.4. Immobilisations financières	9
5.5. Créances	10
5.6. Conversion des monnaies étrangères.....	10
5.7. Intérêts et commissions	10
6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	11
6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
6.2. Immobilisations financières	11
6.3. Créances auprès de la clientèle.....	12
6.4. Autres créances.....	12
6.5. Avances et acomptes versés sur commandes.....	12
6.6. Valeurs mobilières.....	12
6.7. Disponibilités	12
6.8. Charges constatées d'avance	12
6.9. Ecart de conversion actif.....	12
6.10. Echancier des créances	12
7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF.....	13
7.1. Capitaux propres	13
7.1.1. Capital social.....	13
7.1.2. Primes et report à nouveau	13
7.1.3. Variation des capitaux propres	14

7.2. Provisions	14
7.3. Dettes	14
7.3.1. Emprunts et dettes financières diverses.....	14
7.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14
7.3.3. Dettes fiscales et sociales.....	15
7.3.4. Autres dettes	15
7.4. Produits constatés d’avance	15
7.5. Ecart de conversion passif.....	15
7.6. Echancier des dettes	15
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	16
8.1. Revenus d’exploitation.....	16
8.1.1. Prestations.....	16
8.1.2. Autres produits.....	16
8.2. Produits financiers.....	16
8.3. Produits exceptionnels	16
8.4. Charges d’exploitation	16
8.4.1. Autres achats et charges externes	16
8.4.2. Impôts, taxes et versements assimilés.....	16
8.4.3. Frais de personnel	17
8.4.4. Amortissements et provisions.....	17
8.4.5. Autres charges.....	17
8.5. Charges financières	17
8.6. Charges exceptionnelles.....	17
8.7. Participation des salariés.....	17
8.8. Impôts sur les sociétés	17
9. AUTRES INFORMATIONS.....	18
9.1. Identité société mère	18
9.1.1. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus grand	18
9.1.2. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus petit.....	18
9.2. Passif social.....	18
9.2.1. Effectifs moyens	18
9.2.2. Indemnités de fin de carrière	18
9.3. Engagements hors bilan	18

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF			2050	
Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immob. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	886		886	886
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	886		886	886
STOCKS ET EN-COURS				
Avances, acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés				
Autres créances				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres)				
Disponibilités	15 288		15 288	34 621
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	15 288		15 288	34 621
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes rembours des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 174	0	16 174	35 507

2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		2051
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	60 000	60 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	866	866
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(26 787)	(11 102)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(19 286)	(15 684)
<i>Acompte sur dividendes</i>		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14 793	34 079
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 381	1 428
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	1 381	1 428
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 174	35 507

3. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)		2052
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises		
Production - biens		
vendue - services		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	(16 466)	(13 754)
Impôts, taxes et versements assimilés	(2 922)	(1 994)
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations :		
- dotations aux amortissements		
- dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(19 389)	(15 748)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	(19 389)	(15 748)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations	102	63
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	102	63
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		
2. RESULTAT FINANCIER	102	63
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(19 286)	(15 684)

COMPTE DE RESULTAT (en liste) (suite)		2052
Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices Contribution à l'IS		
TOTAL DES PRODUITS	102	63
TOTAL DES CHARGES	(19 389)	(15 748)
5. BENEFICE OU PERTE	(19 286)	(15 684)

4. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS

4.1. Présentation de l'activité

Cavour a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales et immobilières. La société détient 3 parts sociales de Rothschild Martin Maurel S.C.S. et 1 action de Rothschild & Co Asset Management S.C.S. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de l'exercice 2022. La perte de l'exercice 2022 de 19 286 euros est imputable à des frais de fonctionnement, notamment des frais administratifs de Rothschild & Co et des honoraires de commissariat aux comptes.

4.2. Faits marquants

Dans l'ensemble, l'impact direct du conflit actuel en Ukraine sur le Groupe Rothschild & Co est faible. Ses expositions sont limitées en termes de nombre de clients, d'actifs sous gestion, de revenus, de portefeuilles de prêts ou de garanties détenues.

4.3. Évènements post-clôture

Aucun évènement particulier remettant en cause la sincérité et l'image fidèle des états financiers au 31 décembre 2022 n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2023.

5. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables sont présentés tels que définis à l'article 832-2 du PCG.

5.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Les principes de fond et de forme retiennent les critères relatifs aux dispositions des articles L123-12 et L123-13 du code de commerce.

Les comptes annuels sont présentés en euros.

5.2. Changements comptables

Aucun changement comptable n'est intervenu durant l'exercice.

5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition sous déduction des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés sur la valeur d'entrée des immobilisations dans le patrimoine selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Agencements, installations	7 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	1 à 5 ans
Matériel de bureau	4 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

5.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participations et créances rattachées, d'autres titres immobilisés (TIAP, obligations, etc.) et d'autres immobilisations financières (composées principalement de cautions ou dépôts de garantie).

Le classement des titres en immobilisations financières est apprécié au regard de l'horizon d'investissement, du pourcentage de détention dans le capital de l'entreprise concernée et de l'influence pouvant découler de l'investissement réalisé par la Société. À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition, selon les règles générales d'évaluation énoncées aux articles 213-1 à 213-8 du PCG.

- Titres de participation et créances rattachées :

À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation, cotés ou non, sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

- Autres titres immobilisés :

À toute autre date que leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont évalués titre par titre à une valeur qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entité dont les titres sont détenus et qui est fondée, notamment, sur la valeur de marché.

À la clôture de chaque exercice, la valeur actuelle des titres immobilisés, autres que les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), est estimée :

- pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur probable de négociation.

Par dérogation aux articles 511-2 et 512-1 du PCG, les plus-values et moins-values de cession de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) sont comptabilisées, selon le cas, en produit ou en charge.

Par exception à la règle d'évaluation élément par élément définie à l'article 214-21 du PCG, en cas de baisse anormale et momentanée des titres immobilisés, cotés, autres que les titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), l'entité n'est pas obligée de constituer, à la date de clôture de l'exercice, de dépréciation à concurrence des plus-values latentes normales constatées sur d'autres titres. Il n'est pas constitué de dépréciation sur les titres qui font l'objet d'opérations de couverture.

- Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières sont essentiellement des cautions et des dépôts de garanties qui sont comptabilisées à leur valeur nominale.

5.5. Créances

En application des règles générales du PCG, les créances sont retenues pour leur valeur nominale et, par prudence, une dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

5.6. Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change officiels à la date de fin d'exercice. Les positions sont réévaluées chaque mois en appliquant les cours de change en vigueur à ce moment. Les transactions en devises sont converties au cours du jour de l'opération.

5.7. Intérêts et commissions

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon les critères :

- La date d'exigibilité
- La date d'encaissement
- Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2022 :

Néant

Les amortissements se décomposent comme suit :

Néant

6.2. Immobilisations financières

Participations au 31/12/2022 :

	Montant du Capital	Montant des capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue	Valeur brute comptable	Provision Total	Valeur Nette comptable 2022
Rothschild Martin Maurel	40 585 639	355 647 281	NS	885		885
Rothschild & Co Asset Mgt Europe	1 818 182	76 801 488	NS	1		1
						-
Total				886	-	886

Créances rattachées à des participations :

Néant

Autres titres immobilisés :

Néant

Prêts :

Néant

Autres immobilisations financières :

Néant

Immobilisations financières :

Néant

Dépréciations des immobilisations financières :

Néant

6.3. Créances auprès de la clientèle

Néant

6.4. Autres créances

Néant

6.5. Avances et acomptes versés sur commandes

Néant

6.6. Valeurs mobilières

Valeurs Mobilières de Placement :

Néant

Dépréciations :

Néant

6.7. Disponibilités

	2021	2022
Compte courant R.M.M. :	34 621	15 288
Total	34 621	15 288

6.8. Charges constatées d'avance

Néant

6.9. Ecart de conversion actif

Néant

6.10. Echéancier des créances

Néant

7. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

7.1. Capitaux propres

7.1.1. Capital social

Le capital social se compose de 60 000 actions de 1 Euro de valeur nominale entièrement libérées et réparties comme suit :

Actions :

Rothschild & Co

60 000 actions

Capital social :

60 000

60 000

7.1.2. Primes et report à nouveau

Primes d'émission, de fusion, d'apport :

Primes d'émission :

2021

2022

90

90

Primes d'apport :

776

776

866

866

Réserve légale :

Néant

Autres Réserves :

Néant

Report à nouveau :

2021

2022

Report à nouveau :

-11 102

-26 787

Acomptes sur dividendes :

Néant

7.1.3. Variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Primes	Report à nouveau	Acompte sur dividendes	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2021	60 000	-	866	-11 102	-	-15 684	34 079
Affectation de résultat 2021				-15 684		15 684	-
Résultat au 31 décembre 2022						-19 286	-19 286
Capitaux propres au 31 décembre 2022	60 000	-	866	-26 787	-	-19 286	14 793

7.2. Provisions

Néant

7.3. Dettes

7.3.1. Emprunts et dettes financières diverses

Emprunts subordonnés et intérêts courus :

Néant

Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit :

Néant

Emprunts, dettes financières diverses, associés :

Néant

7.3.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	2021	2022
Fournisseurs divers - factures non parvenues :	1 428	1 381
Total	1 428	1 381

7.3.3. Dettes fiscales et sociales

Néant

7.3.4. Autres dettes

Néant

7.4. Produits constatés d'avance

Néant

7.5. Ecart de conversion passif

Néant

7.6. Echancier des dettes

DETTES	MONTANT	PERIODE D'EXIGIBILITE		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 381	1 381		
TOTAL DES DETTES	1 381	1 381	-	-

8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

8.1. Revenus d'exploitation

8.1.1. Prestations

Néant

8.1.2. Autres produits

Néant

8.2. Produits financiers

Les dividendes reçus des participations sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en produits financiers.

	2021	2022
Produits de participation :	63	102
Total	63	102

8.3. Produits exceptionnels

Néant

8.4. Charges d'exploitation

8.4.1. Autres achats et charges externes

	2021	2022
Honoraires des commissaires aux comptes (contrôle légal) :	1 505	1 468
Autres charges d'exploitation :	12 249	14 998
Total	13 754	16 466

8.4.2. Impôts, taxes et versements assimilés

	2021	2022
Autres :	1 994	2 922
Total	1 994	2 922

8.4.3. Frais de personnel

Néant

8.4.4. Amortissements et provisions

Néant

8.4.5. Autres charges

Néant

8.5. Charges financières

Néant

8.6. Charges exceptionnelles

Néant

8.7. Participation des salariés

Néant

8.8. Impôts sur les sociétés

Néant

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. Identité société mère

9.1.1. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus grand

Rothschild & Co Concordia SAS - 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS
N° SIRET : 499 208 932 00016 - Capital social : 165 186 696 Euros

9.1.2. Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe le plus petit

Rothschild & Co - 23 bis avenue de Messine - 75008 PARIS
N° SIRET : 302 519 228 000043 - Capital social : 154 059 554 Euros

9.2. Passif social

9.2.1. Effectifs moyens

Néant

9.2.2. Indemnités de fin de carrière

Néant

9.3. Engagements hors bilan

Néant